

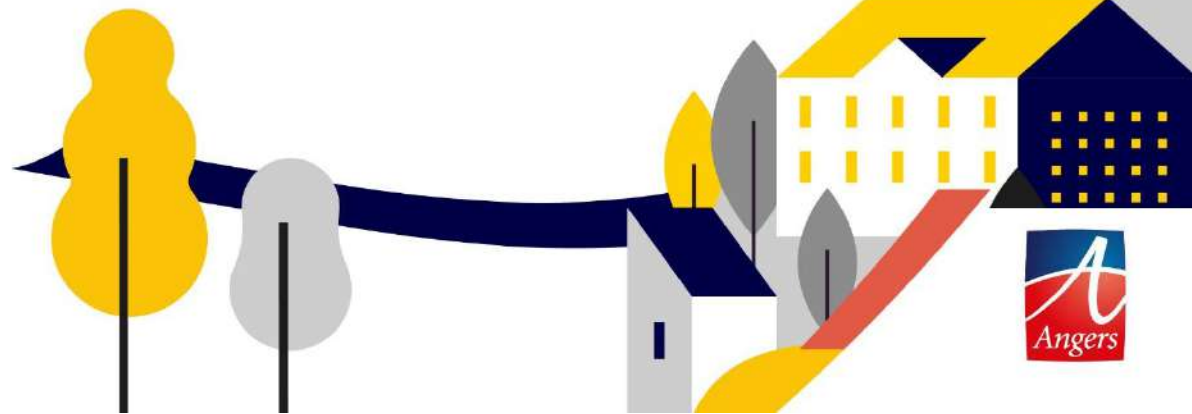
Les actes

Les  
**6<sup>ES</sup> RENCONTRES  
NATIONALES**



des  
**BUDGETS  
PARTICIPATIFS**

8 > 9 NOVEMBRE 2021



Les 6<sup>èmes</sup> Rencontres nationales des Budgets participatifs qui se sont déroulées à Angers les 8 et 9 novembre ont accueillis 230 inscrits, issus de 75 collectivités représentant 63 communes, 11 Départements et 1 Région, ainsi que des associations et des professionnels du secteur.



## Table des matières

<b>Conférence d'ouverture</b> Comment les citoyens se saisissent du Budget participatif pour agir face à l'enjeu climatique ?.....	1
Comment les citoyens agissent pour le climat avec le Budget participatif ?.....	1
Découvrir ou approfondir le Budget participatif.....	2
Agir face à l'enjeu climatique : quand les citoyens guident l'action de nos collectivités.....	2
Agir face à l'enjeu climatique : quand les citoyens se saisissent du Budget participatif ailleurs dans le monde.....	4
Démocratiser la démocratie (participative ?).....	6
<b>Conférence internationale</b> Réseaux nationaux et internationaux.....	7
RENCONTRES NATIONALES DES BUDGETS PARTICIPATIFS, CYCLE DECOUVRIR.....	9
RENCONTRES NATIONALES DES BUDGETS PARTICIPATIFS, CYCLE APPROFONDISSEMENT.....	15

### Conférence d'ouverture

Comment les citoyens se saisissent du Budget participatif pour agir face à l'enjeu climatique ?

### Comment les citoyens agissent pour le climat avec le Budget participatif ?

Après Grenoble, Rennes, Montreuil, Paris et Clermont-Ferrand, les 6<sup>èmes</sup> Rencontres nationales des Budgets participatifs à Angers **devaient marquer la création de l'association portant un réseau national de collectivités engagées dans un Budget participatif**, avec un focus sur l'association nationale portugaise et deux réseaux internationaux : l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) et People Powered hub, l'un basé à Barcelone et l'autre à New York.

Autre enjeu de cette édition 2021 et **alors que se déroulait la COP 26 à Glasgow** (Ecosse) : présenter les résultats concrets des Budgets participatifs en matière de transition écologique et environnementale, avec **une exposition réunissant une vingtaine de collectivités et une conférence d'ouverture** posant une même question : *comment les citoyens se saisissent de l'enjeu climatique par les Budgets participatifs ?*

## Découvrir ou approfondir le Budget participatif

Karine Engel, l'adjointe au Maire d'Angers en charge de la participation citoyenne, l'aura rappelé, les Rencontres nationales des Budgets participatifs s'adressent tant aux élus et agents des **collectivités qui en ont le projet qu'à celles qui cumulent plusieurs années d'expérience.**

La programmation est adaptée pour **identifier les fondamentaux de la démarche ou encore sa transversalité**, avec des ateliers conçus avec des praticiens issus de collectivités expérimentées, à l'image d'Arras, Clermont-Ferrand et Angers, ville d'accueil qui avait également mobilisé ses techniciens pour travailler les phases d'analyse et de réalisation.

**Le vote doit construire la confiance**, « *une confiance mutuelle entre la parole donnée et reçue* » a rappelé Karine Engel en ouverture. Il faisait l'objet d'un atelier animé par la Ville de Paris, qui a mis en œuvre en 2021 le jugement majoritaire, sur ses modalités, la mobilisation et ses limites. Co animé avec le Département du Gers.

Proposée à tous, tant les nouveaux entrants que les plus expérimentés, la conférence sur les questions juridiques du Budget participatif était proposée avec Camille Morio, maîtresse de conférences à Sciences-Po Saint-Germain-en-Laye et spécialiste du Droit de la démocratie locale. Il visait en particulier à **identifier les bases juridiques de cette démarche participative.**

Après un mandat marqué par un essor constant du nombre des budgets participatifs en France, cette édition est revenue sur l'**évaluation**, avec l'exemple méthodologique de Clermont-Ferrand et **un atelier croisant les regards des élus, des agents et des habitants**, animé par la capitale auvergnate et Grenoble.

Les bilans et évaluations permettant par exemple aux collectivités de mieux appréhender les publics participant, les villes de Cachan, Montreuil et Nanterre ont animé un atelier proposant de **s'interroger sur les publics réputés moins participer** à la démarche, à l'image des jeunes.

Enfin, **alors que se développent des Budgets participatifs à toutes les échelles** communales, départementales, régionales et universitaires, un atelier exploratoire était proposé pour réfléchir aux questions que posent cette superposition et les pistes qui pourraient être travaillées pour coordonner la participation sur nos territoires.

## Agir face à l'enjeu climatique : quand les citoyens guident l'action de nos collectivités

En 2020, **40% des premiers projets votés en France au Budget participatif<sup>1</sup> avaient pour thème la préservation de l'environnement.** Ce chiffre donnait à voir comment les citoyens se saisissaient de cette démarche pour agir face à l'enjeu climatique. Il masquait aussi en partie d'autres projets visant à

<sup>1</sup> Les Budgets participatifs en France

développer les mobilités actives ou une ville plus collaborative ou moins consommatrice d'énergies fossiles.

Ces projets ont fait l'objet d'une exposition présentée lors des Rencontres nationales<sup>2</sup> et à laquelle ont contribué une vingtaine de collectivités. Déclinée autour des thématiques de la biodiversité, des mobilités, des énergies, de l'agriculture urbaine du recyclage ou encore de la solidarité, **l'exposition donne à voir la diversité des réalisations votées** dans le cadre du Budget participatif.

Le lien entre Budget participatif et enjeu climatique n'est pas une exception française. Au niveau international, le rapport dirigé par Yves Cabannes « *Contribution des Budgets participatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique* » illustre **la capacité offerte par la démarche d'agir concrètement**. Il est aussi, faut-il le rappeler, un indicateur des réalités des dérèglements climatiques en cours à travers le monde, des incendies à répétition aux pluies diluviennes provoquant inondations et glissements de terrain.

A l'occasion de la conférence d'ouverture des 6<sup>èmes</sup> Rencontres nationales, Yves Cabannes a présenté des exemples de projets concrets portés par les citoyens face à ces réalités. Les élus des villes d'Angers, Clermont-Ferrand, Grenoble et Rennes, ont à leur tour présenté **des projets émanant des citoyens propres à répondre à l'enjeu climatique et qui nourrissent ou complètent l'action de leurs collectivités**.

### *Angers : la « tente antigaspi » fait des petits*

Pour Angers, Karine Engel, présentait ce qu'elle a pu décrire comme une idée simple et peu coûteuse. Déposée en 2019, **cette tente a été accompagnée par une association qui récupère les fruits et légumes invendus d'un marché alimentaire** pour les redistribuer à celles et ceux qui en ont besoin. D'un montant total de 6000 €, la tente antigaspi a pu se mettre en place rapidement. En cela, elle se distingue des autres projets angevins en lien avec la transition telle que le récupérateur d'eau de pluie « PLUV » ou le garage « la ruche à vélo ». En 2021, la quatrième édition du Budget participatif a complété la « tente antigaspi » par « la tente de troc » portée par une jeune angevine et d'un montant de 12 000 €.

*Et aussi* : l'ingénierie du Budget participatif angevin a été adaptée par la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole dans le cadre de la consultation « *Agir face à l'enjeu* » qui partant **d'un appel à idées a abouti à une priorisation des engagements votés** par les citoyens.

### *Clermont-Ferrand : un aménagement qui fait école*

Charles-André Dubreuil, adjoint à l'innovation démocratique à la Ville de Clermont-Ferrand, a présenté le projet de réaménagement de la cour d'école Albert-Bayet. D'un montant de 90 000 €, ce projet porté par les parents d'élèves, puis conçu avec les enseignants et les enfants a d'abord rendu la cour plus conviviale avec de nouveaux jeux au sol mais aussi et plus verte, avec la perméabilisation des sols, plus de végétal avec un jardin potager. Le succès de cette initiative a conduit la ville à la généraliser. « *En plus d'influencer de nouveaux comportements au sein de la collectivité, le Budget participatif affirme le côté prescriptif des initiatives citoyennes.* » a conclu M. Dubreuil.

*Et aussi* : Clermont-Ferrand devrait inscrire la 3<sup>ème</sup> édition de son Budget participatif en complément de sa future Convention citoyenne afin de rendre complémentaires ces deux initiatives.

---

<sup>2</sup> Cette exposition est mise à la disposition des collectivités qui en ferait la demande

### *Grenoble : le Budget participatif rafraîchit la ville et les idées*

Annabelle Breton, adjointe à la démocratie participative, et les élus de Grenoble en font le constat avec les habitants, la température est très chaude en été. Les premiers l'ont intégré à leur politique publique, les habitants priorisent aussi cet objectif par la végétalisation et des projets précis, à l'image des oasis de fraîcheur. Proposant jeux d'eau et végétalisation, elles ont fleuri dans les quartiers, sur les dalles en particulier et transforment l'espace pour la détente en famille l'été. **La Ville a poursuivi sur cette idée et propose des jeux d'eau mobiles chaque été, dans les quartiers, en plus d'agir sur d'autres leviers**, à l'image des toits blancs réfléchissants la lumière et isolants, également proposés et votés par les habitants, mais dont le coût rend la généralisation difficile.

*Et aussi :* En 2022, Grenoble sera capitale verte européenne. Les transitions écologiques et citoyennes seront à l'honneur par la réflexion et la pratique avec l'accueil de la Conférence internationale de l'OIDP en décembre 2022, en particulier.

### *Rennes : cultiver les transitions*

Ce sont deux projets d'agriculture urbaine que Xavier Desmots, adjoint à la démocratie locale et à la participation citoyenne de Rennes, a choisi de présenter, l'un est une ferme urbaine proposée dans un quartier prioritaire permettant une agriculture urbaine de qualité et participant d'autre manière à la dépollution des sols. L'autre est une forêt nourricière, autonome dans sa croissance mais qui n'en produit pas moins des fruits à cueillir pour les riverains. Il est à remarquer que ces projets, nés dans le cadre du Budget participatif, ont contribué à un transfert de compétences des habitants vers les services de la Ville et ainsi participé à former ses agents à de nouvelles techniques. Xavier Desmots y voit là la preuve que « **l'expertise, la capacité d'innovation qui provient du terrain** » peut aussi irriguer les pratiques de la Ville, en servant l'intérêt général.

*Et aussi :* Une convention citoyenne pour la transition doit voir le jour au niveau métropolitain. La mutualisation du service de la Participation citoyenne et son expérience du Budget participatif pourrait être un atout pour articuler les résultats de l'une avec l'autre.

## **Agir face à l'enjeu climatique : quand les citoyens se saisissent du Budget participatif ailleurs dans le monde**

Yves Cabannes a mené une étude internationale avec la participation d'abord d'une quinzaine de villes puis de nouvelles ont rejoint l'étude publiée en septembre 2020 avec le soutien de l'OIDP-CGLU avec Enda ECOPOP, le Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV), la Fondation Kota Kita et l'University College London. Cette étude, menée en réseau a permis d'identifier sur plus de 4000 projets, un millier qui présentait un impact direct pour atténuer ou lutter contre le changement climatique.

### **Yves Cabannes, professeur émérite au University College London, spécialiste des Budgets participatifs**

De 2004 à 2006, il a également été chargé de cours en urbanisme à la Harvard University Graduate School of Design.

Spécialiste international des Budgets participatifs, il a assisté et contribué à leur développement depuis son poste de coordinateur régional du programme de gestion urbaine d'ONU-Habitat/PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il a également conseillé directement la municipalité de Porto Alegre, au Brésil.

Il est l'auteur de "Another city is possible with Participatory budgeting".

L'étude « *Contribution des Budgets participatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique* » montre comment nos démarches sont **un apport réel à l'adaptation au changement climatique et ce, dans le monde entier**, dans des villes de taille, richesse et allouant des montants différents et qui portent cette démarche de participation depuis des années ou ne comptent que quelques éditions.

Elle présente également une autre carte des vulnérabilités climatiques et de la capacité des pays à faire face aux changements qui y sont liés. Les projets émergent en effet dans des villes indépendamment de ces indicateurs. C'est pourquoi Yves Cabannes appelle à **repartir de la compréhension du climat vécu par les habitants et ne pas s'en remettre uniquement aux indicateurs** nationaux qui nourrissent les études internationales.

Dans le cadre des Rencontres nationales, nous avons demandé à Yves Cabannes de présenter aux élus, agents et habitants des collectivités présentes **des exemples concrets de projets liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique**. Ces exemples internationaux faisaient écho à la première partie de la conférence et à l'exposition « Comment les citoyens [français] agissent pour le climat via le Budget participatif.

**Dans les Pays de Sud**, les projets liés au climat du Budget participatif sont aujourd'hui **des réponses concrètes aux conséquences immédiates et destructrices** du changement climatique. **Dans les Pays du Nord**, les conséquences sont généralement plus mesurées, dès lors, les habitants proposent et décident de **projets d'atténuation** des effets du changement climatique.

### *Agueda, Portugal - 50 000 habitants*

La ville d'Agueda est confrontée aux multiples effets du changement climatique, connaissant **des épisodes d'inondations et d'incendies**. Pour lutter contre ces derniers, des associations ont pu via le Budget participatif faire financer pour un montant de 50 mille euros un méga-réservoir au plus proche des incendies, afin de lutter plus efficacement contre les feux.

### *Arzgir, région de Stravopol, Russie - 26 000 habitants (région de 2,8 M. habitants)*

Ce grenier à blé russe est **menacé par les incendies qui ravage les récoltes**. Avec le Budget participatif, 500 projets ont vu le jour pour transformer d'anciens bâtiments en casernes de pompiers et ainsi pouvoir intervenir en vingt minutes. Des réservoirs ont également été mis en place ainsi que des dispositifs d'alerte. Pour faire fonctionner cette lutte contre l'incendie, des emplois ont été créés dans des zones rurales et d'autres, ceux de l'agriculture sont aussi sauvegardés.

### *Semarang, Indonésie 1,3 M habitants*

L'Indonésie est un archipel de 17000 îles. De fait sa population, concentrée sur les littoraux est **exposée à la montée des eaux**. Le Budget participatif permet de faire face aux inondations, avec des plans d'actions concrètes et des systèmes d'alerte. Au côté de ces objectifs d'adaptation pure, les habitants sont invités à réfléchir à la planification urbaine.

### San Pedro, Mexique - 123 000 habitants

San Pedro est **affectée par la pollution de l'air**, au point de rendre les activités sportives dangereuses, en particulier pour les enfants. Son Budget participatif a financé la conception d'une application qui permet d'informer les habitants des risques.

### Luwinda, Sud Kivu, République démocratique du Congo – 100 000 habitants

Le Sud-Kivu est une région très pauvre et qui n'est pas comptable des émissions de gaz à effet de serre responsables des dérèglements climatiques. Pour autant, elle subit ses effets avec **des pluies torrentielles et des glissements de terrain**. Le Budget participatif a permis la reconstruction de ponts, régulièrement détruits. Il a aussi permis de financer des plantations d'arbres menées par les habitants pour lutter contre l'érosion.

### Cerveira, Portugal et Tomino, Espagne

Ce Budget participatif transfrontalier se déroule avec les jeunes des deux côtés de la frontière. Des activités **d'éducation à l'environnement** sont menées avec les jeunes.

## Démocratiser la démocratie (participative) ?

*En conclusion de la conférence d'ouverture des 6<sup>èmes</sup> Rencontres nationales des Budgets participatifs, nous avons demandé à Yves Cabannes, comment il analysait les enjeux démocratiques des Budgets participatifs entre Nord et Sud.*

Pour le spécialiste international, les expériences menées depuis le triangle Porto-Alegre (Brésil), Montevideo (Uruguay) et Rosario (Argentine), à travers en particulier le Budget participatif ont permis **de développer une démocratie locale puissante au Sud**, tandis qu'en Europe et aux Etats-Unis, il a permis de développer **un modèle de bonne gouvernance au Nord**, avec pour objectif à la fois de recréer du lien entre les habitants et de les rapprocher des gouvernements dans un moment de fort questionnement du politique.

### Une démocratie participative en contrepoids des autorités

L'analyse d'Yves Cabannes s'appuie sur trois marqueurs au premier rang desquels figure le mode de décision des projets. Alors que dans le Nord, il s'agit de sélectionner des projets, dans les pays du Sud, il s'agissait également de voter des délégués qui à leur tour votaient des conseils, permettant de faire émerger un nouveau pouvoir communautaire, contrepoids au pouvoir installé. Ces conseils étaient **d'autant plus puissants que le nombre d'habitants qui y participaient dépendaient de la mobilisation initiale** des habitants, selon le principe « décide qui participe ».

### Une démocratie participative décidée par les habitants

La décision des règles du jeu du Budget participatif est le second marqueur différenciant les pratiques Nord et Sud. Dans les démarches visant une radicalisation de la démocratie, les règles du jeu, le nombre et les lieux des réunions, l'affectation des budgets, le montant des projets maximum... étaient aux mains des habitants élus. C'est **un marqueur de pouvoir institutionnalisant des habitants et non d'une participation institutionnalisée**.

### Une démocratie participative ayant un pouvoir transformateur

Enfin le montant alloué au Budget participatif apparaît comme le troisième marqueur pour Yves Cabannes. Pour Porto-Alegre, le montant pouvait représenter l'équivalent de 100 € par habitant et par an, **ouvrant des perspectives de transformation difficiles à atteindre avec des montants allant de 1 à 10 €**. La volonté politique est par conséquent abordée différemment. Pour une démocratie participative pleine et entière, il faudrait pouvoir renforcer le budget.

## Conférence internationale Réseaux nationaux et internationaux

### Portugal Participa

---

**Portugal Participa** est le nom de **Rede de Autarquias Partiiativas (RAP)**, c'est-à-dire le réseau des collectivités participatives. Ce réseau est né en 2014 : « nous avons ressenti le besoin de créer un espace pour partager des expériences (positives et négatives), pour promouvoir la coopération et l'apprentissage ensemble. » explique Nelson Dias qui en assure le Secrétariat technique<sup>3</sup>.

Le RAP a été créé dans un pays de 10 millions d'habitants et qui compte 308 communes<sup>4</sup>. Les Budgets participatifs s'y sont développés dès le début des années 2000 dans un contexte où la coopération entre les collectivités sur la participation était limitée.

Cette plateforme a pour objet de promouvoir la démocratie participative, **faciliter l'échange d'expériences, favoriser la formation des acteurs et se tenir à jour des pratiques** de démocratie participative à l'œuvre dans le pays et produire des connaissances sur la participation citoyenne. Elle promeut également la coopération internationale.

Composé d'une assemblée de membres, d'une présidence : tous élus municipaux. Elle s'appuie sur un secrétariat technique pour son animation et sur des partenaires, à l'image d'Universités, d'ONG ou d'entreprises. Elle est par ailleurs **financée par la cotisation annuelle de ses membres** et des programmes nationaux et internationaux.

Ses principales actions s'appuient sur **des formations régionales, des conférences nationales**. Elle fait le lien avec ses membres via l'information sur leurs pratiques et des lettres d'information, disponibles sur son site.

Dans un souci de partager et diffuser de bonnes pratiques, elle publie également des guides méthodologiques, en particulier pour le Budget participatif ainsi **qu'une charte de qualité** de cette démarche. Elle travaille par ailleurs à la mise en œuvre d'un système de qualité de la démarche ou encore d'un jeu visant la participation des publics en retrait de la participation.

Portugal Participa décerne chaque année **un prix des meilleures pratiques de participation, dans le but d'étendre la visibilité publique et la reconnaissance institutionnelle** de la démocratie participative. En 2017, le Portugal a été le premier pays en Europe à proposer un Budget participatif à l'échelle nationale.

### OIDP

---

**L'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP)** est un réseau international **ouvert à toutes les villes, organisations et centres de recherche** souhaitant connaître, échanger et mettre en œuvre des expériences en matière de démocratie participative au niveau local.

---

<sup>3</sup> Nelson Dias est consultant à Oficina, une association qui conseille et accompagne les collectivités portugaises dans les domaines de la planification, de l'évaluation et de la promotion de la budgétisation participative. Il a travaillé pour la Banque mondiale dans le monde entier et est l'auteur de plusieurs publications, dont la coordination des deux éditions du livre *Hope for Democracy - PB Worldwide* et de *l'Atlas mondial du budget participatif*.

<sup>4</sup> En 2019, le Portugal comptait 124 collectivités engagées dans un Budget participatif.



Le réseau est né en 2001 dans le cadre des projets de coopération décentralisée du programme URB-AL de la Commission Européenne et a été officiellement constitué en novembre de cette année lors de la 1<sup>ère</sup> Conférence de l'OIDP. Depuis 2006, l'OIDP travaille en collaboration avec l'organisation [Cités et Gouvernements Locaux Unis \(CGLU\)](#).

L'OIDP tient **chaque année une conférence internationale** - elle aura lieu en 2022 à Grenoble - pour discuter et réfléchir sur l'état de la démocratie participative dans le monde et promouvoir la coopération entre les villes et les organisations internationales dans le domaine des innovations démocratiques.

Elle décerne le **Prix « Bonne Pratique en Participation Citoyenne »** chaque année aux politiques publiques des gouvernements locaux en matière de participation citoyenne parmi 100 à 200 postulants. Bordeaux a été primé en 2019.

## People Powered Hub

[People Powered hub](#)<sup>5</sup> est une ONG basée à New York et créée en 2019, présente dans le monde entier pour soutenir et promouvoir les politiques de démocratie participative, et en particulier le budget participatif.

Elle soutient les leaders - politiques ou non - et les organisations - collectivités ou non - dans la mise en œuvre de politiques de démocratie participative, en particulier le budget participatif, notamment via **un programme mondial associant chercheurs et professionnels de tous les pays**, avec le développement d'outils et de formations et le partage des ressources. Ces professionnels peuvent également assurer du mentorat.

La gouvernance de PPH est internationale. Basée aux Etats-Unis, l'association veille pour son Conseil d'administration à ce que **la moitié des membres soit originaire des Pays du Sud** d'Afrique, d'Asie, d'Europe de l'Est et d'Amérique latine **et la moitié soit des femmes**. De même au moins la moitié des fonds sont destinés à des organisations issues de ces pays et en direction des femmes.

Pour le financement de projets, **le mode de décision s'appuie sur un cycle identique du budget participatif** depuis la proposition d'idée jusqu'à leur vote et le financement des projets-lauréats. Les propositions sont considérées comme éligibles si elles soutiennent [la mission et les valeurs](#) de People Powered, peuvent être achevées de manière réaliste en un an et sont applicables dans le monde entier, et non seulement dans un pays ou une région.

---

<sup>5</sup> En raison d'une indisponibilité de dernière minute, People Powered hub n'a pu être présenté lors de la Conférence dédiée aux réseaux nationaux et internationaux des Rencontres nationales.

## RENCONTRES NATIONALES DES BUDGETS PARTICIPATIFS, CYCLE DECOUVRIR

### Atelier Les fondamentaux du Budget participatif

L'atelier Les Fondamentaux du Budget participatif a d'abord été pensé pour les collectivités n'ayant pas l'expérience de la démarche et a permis de prioriser les questions et les enjeux des phases d'appel à projet, d'analyse, de vote<sup>6</sup> et de réalisations.

*Cet atelier a été préparé et animé par Juïen Nonnon, chargé de mission démocratie locale à la Ville d'Arras, Marie Sansano, Responsable de Programmes en Innovation et Participation à la Ville de Clermont-Ferrand, Marc Faugères et Charlotte Renard, responsable et chargée de mission Participation citoyenne à la Ville d'Angers.*

#### *La charte ou le règlement, préalable à l'appel à projets*

A qui s'adresse l'appel à projets ? sur quels critères les projets seront recevables ? la première étape - visible - du Budget participatif pose en premier lieu la question de la charte ou du règlement intérieur de la démarche.

Lors de l'atelier, **la collaboration entre élus, habitants et services est apparue dans son élaboration comme une pratique à valoriser**. A Arras ou à Clermont-Ferrand, des habitants sont ainsi associés à la gouvernance de la démarche.

Parmi les enjeux réglementaires, **le public auquel est ouvert la participation est une question récurrente**. Tous les habitants, sans condition de nationalité sont ainsi appelés à déposer un projet, à compter de 11 ans à Arras et Angers, âge d'entrée au collège, ou sans condition d'âge à Clermont-Ferrand. Pour voter, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

#### *De l'appel à projets à leur analyse*

L'appel à projet est une période à la durée variable selon les collectivités de quatre à six semaines dans les collectivités qui ont animé cet atelier. Arras innove en permettant de faire des propositions tout au long de l'année.

A l'issue de cette phase de propositions démarre l'analyse qui n'est pas sans poser questions<sup>7</sup>. Il est indiqué de **distinguer la recevabilité de la faisabilité des projets**. La phase d'analyse appelle l'expertise des services techniques et opérationnels pour vérifier la faisabilité et estimer le coût des projets déposés par les porteurs de projet.

Jusqu'où aller, se sont interrogés les participants à cet atelier ? Il s'agit de parvenir au juste équilibre. **Un projet voté devra ainsi avoir été correctement estimé** pour assurer sa réalisation effective. C'est pourquoi l'analyse de faisabilité doit au maximum inclure les porteurs de projet.

<sup>6</sup> Sur la phase de vote, voir aussi l'atelier « Le Vote au Budget participatif »

<sup>7</sup> Sur la phase d'analyse, voir aussi l'atelier « L'analyse des projets au Budget participatif »

## Du vote à la réalisation des projets

La phase de vote a une dimension symbolique, elle est aussi décisive. Les participants se sont interrogés sur le **vote numérique et le vote papier**, son accessibilité et sa sécurité. Le premier apparaît plus sûr avec la vérification d'une adresse de courriel, quand le vote papier exigera une attestation sur l'honneur.

Pour la Ville d'Angers, il s'agit en particulier de **limiter la prédominance des groupes les mieux organisés en appelant à voter pour un nombre minimal de projets (5)** pour répartir les voix. A ce titre, l'organisatrice de cette 6<sup>ème</sup> édition a mis en avant son choix d'aider les porteurs à faire campagne pour leur projet et ainsi faire participer au Budget participatif.

Enfin, la réalisation des projets a pu être abordée dans une des sessions<sup>8</sup>. Il s'agit durant cette phase, davantage encore que durant l'analyse, de **faire le lien avec les porteurs de projet, pour aboutir à des réalisations conformes à l'idée initiale** et adaptée au terrain et aux usagers.

## En conclusion

Réfléchir aux fondamentaux du Budget participatif, c'est **en premier lieu s'interroger sur le règlement et l'organisation de la démarche**. Cette phase préalable au lancement invite à prendre en compte la transversalité de la démarche, mais aussi l'acculturation des services à la participation citoyenne. Cet atelier, orienté sur les questions techniques, n'a pas pour autant évoqué l'enjeu préalable de l'objectif politique du Budget participatif.

## L'analyse technique au Budget participatif

Les Rencontres nationales des Budgets participatifs présentent les expériences et les innovations des collectivités, avec les contributions des leurs élus et agents des services de la participation. La Ville d'Angers a choisi de donner la parole à ses techniciens chargés d'analyser et de réaliser les projets afin de proposer un autre regard sur les pratiques.

*Cet atelier a été préparé et animé par Carine Mandin et Cédric Bertaud, chargés de mission Participation citoyenne à la Ville d'Angers, avec la participation de la direction des parcs, jardins et paysages de la Ville d'Angers*

## Donner une place à chacun dans la démarche

Le Budget participatif est une démarche participative, mais c'est aussi un appel à projets technique pour lequel il faut **anticiper les phases d'analyse des propositions et de réalisation des projets-lauréats. Les professionnels de la participation ne sont pas des techniciens et vice versa**. Chacun doit par conséquent trouver sa place dans une démarche qui inclut bien sûr les citoyens et, régulièrement les élus.

La première question posée lors de ces ateliers par les participants aux Rencontres nationales des Budgets participatifs est par conséquent : « comment mobiliser et faire adhérer les techniciens à la démarche ? » Cette question n'a pas de réponse directe. C'est généralement **par la pédagogie et par l'expérience que chacun trouve sa place**.

<sup>8</sup> Pour rappel, pour cette 6<sup>ème</sup> édition, chaque atelier avait lieu à trois reprises pour faciliter la participation des congressistes aux différents modules.

### *Faciliter l'échange et la compréhension avec les citoyens*

Dans le cas d'Angers, le service de la Participation citoyenne a, en priorité, coordonné et accompagné l'analyse et en particulier dans les échanges avec les porteurs de projet. **Les chargés de mission ont un rôle de médiation pour faciliter le dialogue et la compréhension entre le citoyen et le technicien.** Cet échange n'exempte pas les services de recherches préalables et à l'issue de l'entretien, il s'agit d'aboutir à une idée claire pour l'estimer.

Le dialogue avec les habitants est aussi une question d'acculturation. Toutes les directions ne sont pas rompues à **ces pratiques. Elles peuvent susciter une forme d'appréhension, voire être comprise comme une remise en question de la compétence de professionnels.** C'est par conséquent un enjeu important. C'est pourquoi, les services doivent a minima comprendre l'esprit du Budget participatif. Ce sont les habitants par le vote qui décident de l'opportunité.

### *La question de l'opportunité des projets*

L'adhésion à la démarche se construit aussi par l'expérience. Pour les agents des directions techniques et opérationnelles, le dialogue avec les habitants est aussi **une manière de valoriser leur métier et son expertise** dans la mesure où ils sont à l'écoute des porteurs de projet mais également là pour optimiser les projets, au regard par exemple des règles qui encadrent leur action.

Face aux idées des habitants, les services peuvent s'interroger sur leur opportunité. Cette question doit être mise en perspective avec l'acculturation des directions au Budget participatif. **L'échange va venir par ailleurs éclairer le porteur pour aboutir à un projet partagé.** Dans le cadre de l'atelier, les Parcset jardins angevins ont pu également s'inspirer des projets-lauréats pour accélérer des projets alors au stade de la réflexion.

### *En conclusion*

Le Budget participatif correspond à une charge de travail complémentaire des missions. Il correspond également à un rapport à l'habitant qui peut être source d'appréhension. C'est pourquoi **chacun doit trouver son rôle dans la démarche et le lien aux habitants être coordonné et accompagné** par le service de la Participation citoyenne. Si ce dernier n'a pas la capacité d'analyser ou estimer, il doit mettre en valeur l'expertise de ses collègues.

## **Le Vote au Budget participatif**

Le vote au Budget participatif est un temps démocratique pour départager les projets. L'atelier a présenté trois modalités de vote : le vote par sélection d'un nombre de projets déterminé, le vote préférentiel, le vote par jeton et le vote au jugement majoritaire, mis en œuvre pour la première fois dans un Budget participatif, par la Mairie de Paris.

Cet atelier a été conçu autour de deux enjeux du vote au Budget participatif, son organisation et les modalités du choix des projets par les habitants.

Les modalités et les enjeux de vote

*Cet atelier a été conçu et animé par Coline Berthaud, Responsable de la mission Budget participatif de la Mairie de Paris.*

## Le vote par sélection

Le vote par sélection de projets est la modalité la plus répandue<sup>9</sup>. **Elle est perçue comme la plus simple à comprendre et à dépouiller.** Cependant, elle présente des limites : pas de classement individuel des projets ou d'expression d'un désaccord. La sélection peut aussi être limitée au montant alloué, à condition que le vote se limite à la solution numérique.

## Le vote préférentiel ou par jeton

Le vote préférentiel (ou par jeton) invite à prioriser ses choix. Chaque projet voté reçoit un nombre de points en fonction de son classement. Exemple : le 1<sup>er</sup> reçoit 3 points, le 2<sup>ème</sup> en a 2 et le 3<sup>ème</sup> en a 1. Par jeton, il avantage les collectifs les mieux organisés, a fortiori si les votant ne doivent pas **se prononcer pour un nombre minimum de projets** ou peuvent placer tous leurs points sur un projet unique.

## Le vote au jugement majoritaire

Le vote au jugement majoritaire demande aux votants de noter les projets sur une échelle allant de l'adhésion pleine au rejet complet. **Ce vote permet une expression et une décision plus fine et limite le poids des collectifs** les mieux organisés, en particulier si les votants se prononcent sur l'ensemble des projets. Ce vote est plus complexe à dépouiller. Il impose aussi de limiter le nombre des projets ou de les regrouper dans des ensembles, parfois moins lisibles.

### L'organisation du vote

*Cet atelier a été animé par Christelle Sauvestre, Directrice Adjointe des Dynamiques associatives, culturelles et de la Participation citoyenne du Conseil départemental du Gers.*

L'atelier a réuni des élus, des agents et un habitant, issus de collectivités de toutes les tailles.

**Une participation élevée au vote dans le cadre du budget participatif est réputée légitimer les projets. C'est pourquoi cet atelier s'est intéressé aux actions qui peuvent être menées pour favoriser et encourager la participation, mais aussi aux limites de la participation sur la légitimité des projets.**

## Favoriser ou encourager la participation au vote

Les actions à mener pour favoriser ou encourager la participation peuvent se classer en deux catégories : **les actions menées par la collectivité organisatrice et celles menées par les porteurs de projet.** Dans la première, **les idées s'organisent autour d'un plan de communication et des démarches d'aller-vers.** Dans cette sous-catégorie, les propositions s'appuient en particulier sur les équipes de quartier, renforcées au besoin de services civiques, qui, en se positionnant sur le terrain, vont informer et proposer de voter. Cette occupation de l'espace public à l'aide d'un véhicule identifié (bus, caravane, triporteur...) ou d'un événement itinérant vise aussi à donner la parole aux porteurs de projets.

## Réduire les inégalités entre les porteurs de projet

Les porteurs de projets sont en effet définis ici comme des relais du Budget participatif sur lesquels compter pour faire voter. Dans cet objectif, il s'agit de réduire les inégalités de réseaux entre ces citoyens, **en agissant notamment sur leur capacité et leurs moyens à faire campagne et en les formant ou encore en leur fournissant des kits de communication.** Cette réduction des inégalités peut aussi se réaliser par le règlement du Budget participatif, nous le verrons plus loin. Enfin, un autre

<sup>9</sup> Y Compris parmi les participants à cet atelier

enjeu était identifié dans l'organisation du vote : la présence des élus. Au-delà de la communication de la collectivité, **les élus représentent la collectivité et portent son engagement à réaliser les projets votés** par les habitants.

### *En conclusion*

Faire voter les habitants oui, mais à la condition que le vote au Budget participatif corrige les inégalités, c'est en résumé ce qu'ont fait valoir les participants à l'atelier. Pour faire voter, il faut pouvoir compter sur les ressources de la collectivité et la mobilisation de ses élus, leur engagement. Il faut aussi donner aux porteurs de projets les moyens de faire campagne. Cependant, cette mobilisation est-elle la garantie de projets légitimes ? Pas complètement : des biais tels que l'accès au vote - numérique en particulier, la taille des réseaux sociaux des porteurs ou encore la participation dans le quartier où le projet doit voir le jour doivent être pris en compte et corrigés.

## **Le Budget participatif et le droit**

**De l'expérience de Camille Morio, maîtresse de conférences en droit public à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, quand il s'agit de droit, les collectivités territoriales s'interrogent davantage sur le règlement intérieur de leur Budget participatif que sur ses fondements juridiques. Or, le Budget participatif pourrait bien être hors-la-loi, pourtant aucune loi, ni dispositions du Code général des collectivités territoriales ne prévoit cette démarche.**

*Cette conférence a été préparée et animée par Camille Morio, maîtresse de conférences en droit public à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, et Antoine Bézard, fondateur de [lesbudgetsparticipatifs.fr](http://lesbudgetsparticipatifs.fr).*

### Le Budget participatif : une démarche hors-la-loi ?

Avec le Budget participatif, les habitants décident - à la place des élus - de projets à partir d'un montant alloué. Or, **le droit public interdit à une collectivité territoriale de se défaire de son pouvoir de décision**. Ce principe est celui de la prohibition de l'autorité négative.

Ainsi, le pouvoir d'une autorité publique est organisé politiquement et juridiquement. Celle-ci ne peut s'en défaire car il est régi par le droit. Il faut noter, à ce titre, que la constitution « protège » la démocratie représentative et, à plus forte raison dans les collectivités territoriales.

L'article 72-1 de la constitution dispose en effet que « *les administrations territoriales s'administrent librement par des conseils élus*. « *Par des conseils élus* » : les collectivités n'ont pas le droit de décider de déléguer une partie de leur pouvoir.

### La Consultation ouverte facultative : un cadre pour la pratique

Alors sur quelles bases juridiques s'appuyer pour mettre en œuvre le Budget participatif ? Le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) est généralement méconnu. Son article L-131.1 définit la Consultation ouverte facultative, prévoyant que **toute personne publique peut décider d'associer le public à la préparation d'une réforme ou d'un acte**.

Dès lors, cette Consultation ouverte facultative donne aux collectivités la possibilité de consulter le public. Pour autant, **il s'agit bien de consultation et non de décision**. Le public est associé à la décision, mais *in fine* ce sont bien les élus qui prennent la décision.

Dans le détail l'article L 131-1 du CRPA précise : « *lorsque l'administration décide, en dehors des cas régis par des dispositions législatives ou réglementaires, d'associer le public à la conception d'une réforme ou à l'élaboration d'un projet ou d'un acte* ». Cette situation est ainsi celle du Budget participatif.

## Ce que dit l'article L 131-1 du CRPA

L'article L 131-1 du CRPA poursuit : « *[l'administration] rend publiques les modalités de cette procédure, met à disposition des personnes concernées les informations utiles, leur assure un délai raisonnable pour y participer et veille à ce que les résultats ou les suites envisagées soient, au moment approprié, rendus publics* » Cet article a été précisé par le Conseil d'Etat par « l'arrêt Occitanie » du 19 juillet 2017 qui a notamment étendu l'article L 131-1 à toutes les collectivités.

Les collectivités qui mènent des consultations ouvertes facultatives sont tenues de respecter **des principes d'égalité entre les participants, d'impartialité** - dans la recevabilité des projets par exemple, de sincérité dans les décisions et leur respect, de transparence en proposant une information claire et suffisante. Sur ce dernier point, il s'agit non seulement de la transparence sur l'objet et les modalités mais aussi la portée. Et puisqu'il s'agit d'une consultation, les collectivités doivent préciser qui prend, *in fine*, la décision.

Enfin, la régularité dans le processus est une dimension importante car elle oblige la collectivité au respect du règlement intérieur ou de la charte encadrant la démarche et qu'elle a généralement votée en assemblée délibérante.

## En conclusion

L'article L 131-1 du CRPA et l'arrêt Occitanie posent ainsi les bases juridiques du Budget participatif via la consultation facultative ouverte. Celle-ci offre **un cadre pour associer les citoyens à la décision à partir de principes simples** allant de l'égalité à la transparence, en passant par la sincérité. Autant de notions portées par la Charte des Budgets participatifs présentées lors des Rencontres nationales des Budgets participatifs, à Paris en 2019. Autant de notions auxquelles les citoyens sont attentifs.

### *Camille Morio, maîtresse de conférence en droit public*

Camille Morio est maîtresse de conférences en droit public à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. Après avoir réalisé une thèse sur « l'administré » publiée à la LGDJ en 2021, elle s'est spécialisée en droit de la démocratie participative.

Elle est l'autrice du *Guide pratique de la démocratie participative locale* (Berger-Levrault, 2020, 339 pages).

## RENCONTRES NATIONALES DES BUDGETS PARTICIPATIFS, CYCLE APPROFONDIR

### Renouveler la participation au Budget participatif

Au-delà des citoyens participant déjà à la vie locale, comment ouvrir à de nouveaux publics ? Cet atelier a été conçu autour de la participation des publics en retrait en général et proposait un zoom sur la participation des jeunes.

*Cet atelier a été préparé et animé par Vera De Sousa, chargée de mission participation à la Ville de Cachan, Julien Roman, chargé de démocratie participative à la Ville de Montreuil et Hélène Gestin, responsable de l'Agora, en charge du Budget participatif à la Ville de Nanterre.*

#### Un premier défi : dépasser la défiance

Avant d'évoquer l'information des publics et leur compréhension de la démarche, les participants aux ateliers ont également pu mettre en avant **la notion de défiance vis-à-vis de la parole politique et des institutions qui va se reporter sur le cadre et les modalités de participation**. Le règlement pourra ainsi être perçu par ses critères comme une manière de sélectionner - et d'écarter - les projets. La participation numérique pourra, à son tour, être interrogée quant à l'utilisation des données personnelles ou la sincérité du vote.

Pour répondre à cette défiance, le contact humain est primordial soulignent les participants. Ils appellent à y **répondre par la proximité et une présence accrue dans l'espace public**, en pied d'immeuble, au marché ou auprès des services sociaux. Cette proximité vise à faire connaître la démarche et à l'expliquer bien sûr - avec un langage simple et accessible - et peut aider à dépasser l'illectronisme d'une partie des publics, voire l'absence d'accès à Internet.

#### Accompagner les idées des publics à mobiliser

Pour passer de l'information à la participation, l'accompagnement des publics en retrait doit être visé **en aidant à l'émergence des idées, à la formulation des projets, avec des ateliers** dans les Maisons de quartier par exemple. Au cours de ces temps et au-delà, la capacité pour les habitants d'être acteurs de leur quartier / ville, au service des autres et enfin leur capacité à voir leur projet voté sont essentiels pour motiver leur engagement citoyen.

Ces objectifs s'appliquent à tous les publics, y compris les plus jeunes. Les acteurs à mobiliser sont spécifiques, à l'image des Conseils des jeunes, des lycéens ou encore de la vie étudiante ainsi que les relais. En plus des Maisons de quartier, ont été cités les Bureaux Information Jeunesse ou les Missions locales. Durant l'atelier, des participants ont appelé à **ne pas consulter les jeunes que sur les thématiques qui leur sont associées pour, au contraire, reconnaître leur pleine citoyenneté à tout âge**.

#### Proposer des parcours spécifiques

Les publics jeunes les plus faciles à mobiliser sont les publics « captifs ». Dans le cadre scolaire, le Budget participatif peut **s'inscrire dans le cadre pédagogique, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ou dans l'enseignement supérieur**. A ce titre, les échelons communaux, départementaux,



régionaux et universitaires peuvent s'adresser à ces publics avec des budgets spécifiques, le cas échéant.

Cette catégorie « jeunes » révèle une grande diversité. Il a été noté que pour mobiliser au-delà du cadre pédagogique, il faut **être en mesure de proposer d'autres modalités, à l'image du tirage au sort**. Cette technique peut être notamment retenue pour les commissions de suivi. D'autres ont appelé à faire preuve d'une moindre exigence quant au portage des projets.

### *En conclusion*

En conclusion, le Budget participatif est **une démarche qui peut être complexe à intégrer**. La participation peut y être freinée par une défiance plus générale vis-à-vis des institutions. La proximité est une réponse adaptée pour **créer un premier lien** qui peut être très indiqué au moment du vote par exemple. Pour un investissement plus approfondi, le tirage au sort peut garantir la neutralité de la démarche ou une implication plus souple dans le portage des projets peuvent permettre d'ouvrir à de nouveaux publics. Des propositions à réserver seulement aux publics jeunes ?

## **Évaluation : regards croisés sur le Budget participatif**

Cet atelier a proposé à des habitants, d'un côté, et à des élus et à des techniciens, de l'autre, d'identifier les points forts et les marges de progression du Budget participatif et les points de convergence et divergence

*Cet atelier a été animé par Boris Kolytcheff, Chef de projets Démocratie Locale – Ville de Grenoble, pour la partie avec les habitants et par Roseline Peters, Cheffe de projet Innovation et participation - Ville de Clermont-Ferrand*

Transformer et approfondir le lien entre la collectivité et les habitants

Le Budget participatif est **d'abord pour le groupe des citoyens une démarche positive**, d'une part parce qu'il rend acteurs de leur territoire. Ensuite parce qu'elle s'inscrit dans un cadre : ils valorisent la clarté avec notamment un budget alloué, connu dès le départ.

Alors que le groupe issu des collectivités voit dans le Budget participatif une transformation du lien entre élus et techniciens et citoyens, les habitants y ajoutent l'opportunité de créer de nouveaux liens entre habitants, y compris des liens d'entraide, qui pourront perdurer au-delà de la démarche.

Pour le groupe des élus et techniciens, la démarche doit aussi **permettre d'approfondir le lien, après la réalisation des projets**, en travaillant à impliquer les participants dans les instances de participation. Déjà, ils saluent le renouvellement des publics participant à la démarche.

Une autre voie d'approfondissement du Budget participatif émerge du côté des collectivités avec d'une part **la capacité des idées – lauréates ou non, recevables ou non - à nourrir la réflexion** et, d'autre part, la capacité de la démarche à mieux faire connaître le fonctionnement des institutions.

Répartir justement les responsabilités et assurer l'égalité des chances

Les ambitions de cet apprentissage - qui participe de l'empouvoirement des habitants - doit cependant être limité. **Il est difficile pour les citoyens d'identifier les rôles et compétences** des échelons entre

commune, intercommunalité, département, région, État. D'autres enjeux, en particulier les marchés publics, leur paraissent des questions relevant de la collectivité uniquement.

Il s'agit, précise les habitants, de trouver **un équilibre du point de vue des responsabilités d'abord et de la disponibilité**, pour le suivi et la mise en œuvre des projets.

Cette notion d'équilibre est également présente dans la répartition de l'enveloppe du Budget participatif, avec **une mise en question de sa consommation par des projets au montant élevé au détriment d'autres, moins coûteux**.

Une autre mise en question émerge sur la notion d'intérêt général qui peut être posée quand une réalisation concerne avant tout un quartier ou un public. En résonance, les habitants appellent à **un processus plus inclusif avec un langage plus accessible** notamment.

Du côté des élus et techniciens, la question de l'égalité est en premier lieu abordé à travers la différence de structuration entre les collectifs organisés à même de mobiliser pour le vote et les habitants agissant individuellement. **Un sujet complexe car cette mobilisation atteint aussi d'autres publics** que ceux touchés par la collectivité, d'après eux.

### *En conclusion*

Les collectivités s'accordent sur un point qui valide le principe même de cet atelier : les habitants portent **un regard différent sur les points forts et les marges de progression** de leurs Budgets participatifs.

Il est dès lors pertinent de les **évaluer pour faire de cette transformation (positive) du lien** entre citoyens, élus et techniciens une opportunité d'amélioration des pratiques. Et pour que ces regards différents améliorent les politiques publiques en général, il paraît aussi pertinent de les consulter au-delà.

## **Demain des Budgets participatifs coordonnés à l'échelle des territoires ?**

*Depuis 2014, l'essor de Budgets participatifs s'est principalement réalisé à l'échelle communale en premier lieu et, depuis 2018 avec le Gers, leur développement s'affirme à celle des Départements, des Régions et, bientôt, des intercommunalités.*

*Cet atelier a été préparé et animé par Julie Blanquet, chargée de mission Résilience et Innovation territoriale au Département de la Gironde, Stéphane Lenfant, directeur de la Participation citoyenne Rennes Ville et Métropole, et Antoine Bézard, fondateur de [lesbudgetsparticipatifs.fr](http://lesbudgetsparticipatifs.fr)*

### *Une démultiplication à tous les échelons. A coordonner ?*

Face à **cette multiplication des Budgets participatifs à toutes les échelles**, la question de leur coordination ou, à tout le moins de leur complémentarité est un sujet que les Rencontres nationales ont choisi de mettre à l'ordre du jour avec un atelier exploratoire, poursuivi d'échanges.

Coordonner les démarches est-il un horizon inatteignable ou cette perspective a-t-elle un avenir ? D'un point de vue politique et administratif, cet objectif paraît complexe à mettre en œuvre. **Qui pour concevoir et piloter la démarche ? comment parvenir à faire participer financièrement toutes les collectivités engagées et comment s'organiser** pour analyser les idées et les projets déposées par les citoyens ?

Et, au-delà des enjeux techniques : **comment dépasser les clivages politiques et assurer la visibilité de l'ensemble des acteurs ?** Sans oublier que les mandats à ces différents échelons ne se renouvellent pas simultanément. Ces questions n'ont pas manqué d'agiter les débats, alors que les avantages sont apparus d'évidence aux participants des ateliers et des échanges.

### *Coordonner pour simplifier et donner un nouveau pouvoir d'agir*

La complexité de la répartition des compétences est un enjeu fort du Budget participatif. Cette complexité peut entraîner **la recevabilité d'un projet à l'échelle de la commune et son irrecevabilité à l'échelle départementale ou régionale** : un rejet pouvant conduire à décourager les initiatives, en particulier des jeunes, comme l'aura souligné l'Anacej.

Une coordination des Budgets participatifs pourrait **conduire à la création d'un parcours citoyen ou faciliter l'apprentissage de la démocratie** en rendant recevable tous les projets de l'école jusqu'au lycée, en passant par le collège grâce à la mobilisation des communes, du département et de la Région, et même de l'Université.

Cette coordination aurait également **la capacité d'accroître l'empouvoirement des citoyens avec, a priori, un montant plus important**. Et ce, en dépassant un enjeu de la non-participation aux dernières élections départementales et régionales : celui d'un questionnement sur **la capacité des institutions à agir pour améliorer le quotidien des habitants**<sup>10</sup>.

### *Dépasser les clivages ou flécher les projets*

Alors comment dépasser les difficultés et de possibles clivages ? Les participants appellent à **la création d'un point d'entrée unique pour le Budget participatif**, avec une plateforme commune, bien sûr, mais aussi et pourquoi pas, par la mobilisation d'autres sources de financement, à l'image des fonds des Caisses d'allocation familiales, ou d'un engagement de l'Union européenne à abonder les démarches, comme aura pu le suggérer Yves Cabannes. Et enfin, en appelant une commission citoyenne à la conception de cette démarche.

A défaut de dépasser les clivages, les participants aux ateliers ont pu, lors des échanges, appeler à dépasser l'outil pour se questionner sur ses objectifs. **S'agit-il par exemple d'ouvrir toutes les compétences à la proposition et à la décision des citoyens ou définir un champ précis**. Ce questionnement n'apparaît pas toujours clairement posé en amont de la démarche. Il pourrait aussi aider les institutions à se répartir les projets au mieux en amont, sinon en aval, afin de développer un droit de suite d'intérêt général.

### *En conclusion*

En conclusion, **la coordination des Budgets participatifs à l'échelle locale est une question que se pose déjà les collectivités**, en particulier les grandes métropoles, telle celle de Lille ou le Département du Gers qui, sur un territoire essentiellement rural s'impose en chef de file. A Rennes, la Métropole souhaite outiller les collectivités pour les aider à se lancer.

Car, même si cette question est aujourd'hui d'actualité, elle doit encore être accompagnée concrètement pour lever les freins à l'essor des Budgets participatifs. Il est déjà une innovation démocratique. A même d'entraîner des innovations institutionnelles ?

<sup>10</sup> Selon le politologue Stéphane Rozes, « Les régions et les départements ne sont pas perçus comme des lieux souverains de décision politique mais comme des relais administratifs où s'arbitrent de façon secondaire des ressources décidées ailleurs ». Abstention aux élections régionales : pourquoi il n'y a pas eu de sursaut de participation au second tour. France Info, 27 juin 2021